

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019642	Date d'inspection Le 22 juillet 2020	
Nom de l'établissement Halte Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-1907	
Adresse 795 rue École Beresford NB E8K 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	04 sept. 2020	
Commentaires :			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	18 sept. 2020	
Commentaires :			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	18 sept. 2020	
Commentaires :			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection fait lorsque la halte est fermé, aucun enfant n'était présent.</li> <li>- La pratique de feu sera fait dès l'ouverture de la halte au mois de septembre 2020.</li> <li>- La vérification de l'aire de jeux extérieur sera fait dès l'ouverture au mois de septembre 2020.</li> <li>- L'inspection du Prévost des incendies a été fait, l'établissement est en attente pour l'inspection de santé publique.</li> <li>- Le permis est recommandé.</li> </ul>
---

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2020

Date

original signé par  
Manon Hachey

Le 22 juillet 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date